

**ACADEMIE DE POITIERS**

**ETABLISSEMENT...COLLEGE  
PIERRE MENDES FRANCE  
SOYAUX 0160894k**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2016-2017**

**Numéro de séance : 6**

**Date de convocation : 10 avril 2017**

**Présidence de : ANNE DAHLAB**

**Quorum : 14**

**Nombre des présents : 17**

**Nombre d'absents excusés : 3**

**Nombres d'invités : 1**

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Décision</b>	<b>page</b>	<b>Numéro d'acte</b>	<b>Pièces jointes</b>	
<b>DES QUESTIONS TRAITÉES</b>	<b>Avis Vote Extrait Motion</b>			<b>désignation</b>	<b>N°</b>

**Signatures**

**La Présidente Anne DAHLAB**

**La Secrétaire Valérie NOUVIALE**

**PRESENCE AU CONSEIL**

**Séance du : mardi 14 mars 2017**

	Qualité	Titulaire			Suppléant				
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Élus locaux Administration</b>	Chef d'établissement	DAHLAB Anne	x						
	Principal adjoint	BAUDOUIN Bruno			X				
	Gestionnaire	AHOUANTO Christine	x						
	CPE	LAPEYRONNIE Carole	x						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	NEBOUT François			X				
	Collectivité de rattachement	GARCIA Stéphanie			X				
	Commune siège	GRIMAL Jérôme	X						

<b>Personne qualifiée</b>	DDEN	GUYONNET Elisabeth	X						
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnel d'enseignement	SCHEID Olivier	x						
		ALTERMATT Aline	x						
		NOUVIALE	x						
		GUIHAL Greta			X				
		GONZALEZ Paul	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de la santé	FORGET	x						
		HARDY Emmanuel	x						
<b>Représentants de parents d'élèves et d'élèves</b>	Parents	DALLA VALLE Christine	X			BRUNET Nathalie			
		GENTY Isabelle	x			CHAGNAUD Nadia	x		
		DURANDET Nathalie	X						
		LAFFORT Richard	x						
		SOULARD Franck	X						
		ESCARABAJAL Nathalie							
	Élèves	THOMAS Romain		x					
		NDOKO Yoann		x					
<b>Invités</b>									
		PICON Gilles	x						

Total des votants : 17

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Début de séance 18h

Madame DAHLAB précise que la charge d'assurer le secrétariat du conseil d'administration incombe aux représentants des personnels. Madame Nouviale se porte volontaire.

## **2. Approbation du procès-verbal du CA du mardi 14 mars 2017**

Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration du 14 mars 2017

***Vote : 13 pour/1 abstention***

***Le procès-verbal est adopté à la majorité.***

## **1. Approbation de l'ordre du jour**

Le vote s'effectue à main levée.

Modification de l'ordre du jour avec ajout d'une question d'ordre financier : changement du contrat avec l'opérateur téléphonique SFR.

***Vote : 14 pour / 0 contre.***

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

## **RUBRIQUE II rapport de fonctionnement budgétaire et matériel**

La séance commence par la partie financière, présentée par Mme la gestionnaire.

### 1) Prélèvement sur fond de roulement :

Lors du compte financier présenté lors du dernier CA, il avait été mentionné que le fonds de roulement qui est d'un montant de 123 000 euros, devait servir à financer des projets.

La gestionnaire propose donc de voter un prélèvement de 69300 euros pour financer les projets suivants :

- réfection du CDI, pour un montant de 43 000 euros. Il s'agit d'une part de refaire entièrement le sol, les plafonds, la peinture et l'éclairage et d'autre part, de réorganiser les espaces en changeant le mobilier du coin lecture (fauteuils, table basse), en créant un espace numérique nomade avec des tablettes, et en renouvelant toutes les étagères, vétustes et inadaptées, en les remplaçant par des étagères sur roulettes plus basses. Certains éléments sont bien sûr conservés : tables, chaises, banque de prêt. L'enseignante documentaliste répond aux parents que le « plan de travail » correspond au « bar à tablettes » qui sera équipé de tabourets hauts, elle précise également qu'il s'agit d'adapter l'espace et le matériel aux usages actuels et à venir. Mme la gestionnaire précise qu'il y aura peut-être une subvention du Conseil départemental qui viendra en déduction du montant, néanmoins, la commission idoine ayant lieu au mois de mai, il convient de prévoir le budget sans cette subvention, qui prendrait en charge tout ou partie du câblage et de l'électricité.

- aménagement d'une salle de réunion pour un montant de 7127,31 euros : il s'agit d'aménager la salle 204 dont la peinture et le plafond avaient déjà été refaits. Le collègue ne possède pas actuellement de salle de réunion digne de ce nom, et cela fait cruellement défaut. L'investissement concernerait donc : une grande table, des chaises, un grand écran, un ordinateur et un **buffet**.

- aménagement de la salle de musique pour un montant de 3769 euros : achat de chaises avec des tablettes pour que les élèves puissent écrire plus confortablement.

- aménagement des salles 102, 103 et Rebaud pour un montant de **13990,91** euros : achat de chaises et de tables

- achat de 2 armoires pour les SVT pour un montant de 1808 euros.

Mme la principale précise qu'il a fallu opérer des choix, mais que l'ensemble essaie de respecter un équilibre entre les différents pôles : le projet de réfection du CDI concerne l'ensemble de la communauté éducative, le réaménagement des salles de cours concerne plus la pédagogie et la salle de réunion l'administration.

*18h15 : arrivée de M. Scheid, représentant des enseignants : 15 votants*

Mme la gestionnaire précise que, une fois ce prélèvement réalisé, le fonds de roulement correspondra à l'équivalent de 32 jours de fonctionnement, ce qui est tout à fait convenable. Mme la principale rappelle que l'objectif de l'établissement n'est pas de thésauriser et que le Conseil départemental aura là la preuve que l'établissement s'implique grandement dans la réalisation de projets.

M Scheid demande si le Conseil départemental ne peut aider au financement. Mme la principale rappelle d'une part que les subventions ont été cette année prioritairement allouées pour des travaux liés à la sécurité, et qu'une subvention ne peut être rétroactive. Toutefois, une aide a été demandée à la collectivité pour le câblage du CDI.

***Mise au vote : prélèvement adopté à l'unanimité : 15 voix pour***

### 2) Sorties :

**Sortie à Chassenon**, organisée par Mme Jallageas le 9 juin. Cette sortie concerne 16 élèves

latinistes de 3<sup>e</sup> et est organisée en partenariat avec les élèves latinistes de Romain Rolland dont l'effectif est de 24 élèves. La part de l'établissement dans le budget concerne le transport : 189,75 euros. Il convient donc de voter la participation des familles qui s'élève à 2 euros, coût de l'entrée sur le site.

Mise au vote : adopté à l'unanimité : 15 voix pour

**Voyage en Allemagne** : lors du CA du mois de décembre 2016, un montant de 213 euros concernant la participation des familles à ce voyage avait été voté. Nous avons reçu une subvention de l'Ofaj qui fait baisser de 20 euros ce montant et le porte donc à 193 euros. Cette modification donne donc lieu à un vote.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité : 15 voix pour**

### 3) Modification du central téléphonique :

L'établissement ne possède actuellement que 4 lignes extérieures, ce qui pose de nombreux problèmes : appels impossibles à recevoir ou à passer car les lignes sont souvent occupées, surcharge pour la secrétaire.... Mme la gestionnaire a donc contacté SFR (qui a remporté l'appel d'offre lancé par le Conseil départemental) qui propose un changement de tout le parc avec un accès par voie IP, ce qui donne la possibilité, via un ordinateur, d'avoir la main sur tout le parc et permet notamment de mettre en place par exemple des aménagements (répondeur pour les vacances ou autres...). Il s'agit d'affecter 15 lignes à l'établissement, avec des lignes extérieures (infirmerie, vie scolaire, 4 lignes administration...) et intérieures (étude..) plus nombreuses. Le forfait est absolu, la maintenance comprise (réparation ou changement d'un poste), ainsi que l'ouverture éventuelle d'une ligne supplémentaire et la mise en place d'un appel interactif. Il n'y aura pas de frais d'installation. Le montant mensuel du contrat s'élève à 348,58 euros net par mois. Les travaux commenceront à la rentrée et dureront 2 mois.

La principale précise que le gymnase possède une ligne, mais que celui-ci appartenant à la mairie les aménagements ne concernent pas l'établissement.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité : 15 voix pour**

**RUBRIQUE III. Fonctionnement général**

### 1) Oral du DNB

Présentation pour information de la grille d'évaluation pour l'oral du DNB. Quelques erreurs de frappe sont corrigées. Les élèves peuvent présenter lors de cette épreuve orale un projet réalisé dans le cadre soit d'un EPI (enseignement de pratique interdisciplinaire) soit d'un des 4 parcours (Avenir, Santé, Education artistique et culturelle, Citoyen). La date de l'oral du DNB est fixée au 31 mai.

Mme la principale rappelle que cette année, 1ère année de mise en œuvre de la réforme, les 3<sup>e</sup> n'ont le choix qu'entre 2 EPI et que c'est seulement dans 2 ans qu'ils auront le choix entre 6 thématiques d'EPI.

Le DNB blanc écrit aura lieu la semaine de la rentrée, les convocations seront envoyées avant les vacances. Pour les épreuves orales, elles seront filées et non massées car elles solliciteraient trop d'enseignants pour les jurys. Il y a aura donc une journée consacrée à chaque classe, les dates ne sont pas encore fixées.

arrivée de M. Laffort, 16 votants

### 2) Modification du règlement intérieur

Les parents d'élèves, suite à des pertes ou des vols d'affaires, par la voix de Mme Genty, avaient demandé la suppression de la mention indiquant que « le collège ne peut être tenu pour responsable ». Néanmoins, le collège ayant pris toutes les dispositions pour assurer la sécurité des biens et des personnes comme le dispose l'article R421-10 du Code de l'éducation, Mme la principale demande le maintien de cette phrase.

La possibilité d'installer des casiers dans le gymnase ne peut être retenue car les locaux sont trop exigus et cela engendrerait des problèmes de sécurité, car il y a déjà le matériel à stocker. Pour ce qui est des portables, les parents d'élèves précisent qu'ils ne sont pas interdits dans l'enceinte du collège.

Une réflexion afin d'améliorer la sécurité des biens est engagée. On peut envisager de laisser la possibilité aux élèves d'aller déposer, avant la récréation ou sur la pause méridienne, leurs affaires dans la salle dans laquelle ils ont le cours suivant. Cela implique que les enseignants attendent un certain temps avant de refermer la salle. Ce dispositif sera donc soumis aux enseignants.

Mme la CPE, interrogée sur le nombre de vols précise que, si les élèves ne retrouvent pas leurs affaires (trousses, sacs de sport..) cela ne relève pas toujours d'un vol et qu'il convient de ne pas employer ce terme de manière générale. Les élèves perdent aussi beaucoup de choses, en oublient... Ainsi, un grand nombre d'affaires, notamment des vêtements, sont récupérées par la vie scolaire ou les enseignants (surtout au gymnase) et ne sont jamais réclamées, ils n'ont pas pour autant été volés.

Plusieurs membres du CA souhaitent que les élèves soient partie prenante de cette réflexion, notamment dans le cadre du CVC, afin de les responsabiliser (lien également avec le parcours citoyen). Des propositions avaient déjà été faites (bacs supplémentaires, élèves qui surveillent...). La possibilité de mettre des bacs qui ferment ne peut être envisagée : coût trop élevé et bacs à contenance insuffisante.

Avant la mise au vote de la modification du RI, les parents soulignent la difficulté que représente la tenue de la commission permanente juste avant le CA. Cette disposition ne leur permet pas d'avoir une discussion pour arrêter leur position lors du vote. Mme la principale propose donc une suspension de séance, les parents d'élèves préfèrent qu'il y ait une discussion avec l'ensemble du CA.

Une discussion s'engage sur les retenues de 17h à 18h. Cela peut poser problème à certains parents. Mme la CPE précise certains points. Il y a plusieurs alternatives à cet horaire, qui est finalement peu utilisé : élève pris en charge par l'enseignant sur une des heures de cours de ce dernier, aménagement de l'horaire en fonction de l'edt de l'élève. Elle rappelle également que

l'heure de retenue est consacrée à du travail scolaire donné par l'enseignant, car les motifs de retenue relèvent peu souvent d'une infraction au RI, plutôt d'un motif lié au travail. La mise en retenue sur la pause méridienne est impossible car les surveillants et la CPE ne sont pas disponibles. Elle précise que le volume des retenues sur les 2 derniers mois est entre 35 et 38 retenues mensuelles.

*19h : arrivée de M Grimal, 17 votants*

La principale rappelle que la liste des sanctions présente sur le RI n'est pas cumulative, comme toute liste.

Il est rappelé, notamment par certains parents, qu'une sanction en soi ne peut pas être envisagée comme ne posant aucun problème.

Autres modifications : une distinction a été établie entre le régime de sortie et la qualité (externe ou demi-pensionnaire) afin d'éviter toute confusion ; interdiction des sodas et des boissons énergisantes.

***Mise au vote : 1 contre, 3 abstentions, 13 pour***

Le règlement intérieur est adopté à la majorité

La séance est levée 19h15